

LES ABSENCES ET RETARDS

Absences

Lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école, il est de votre responsabilité de téléphoner au secrétariat afin de motiver son absence ou son retard le plus tôt possible.

Nous vous demandons de laisser un message dans la boîte vocale des absences, en service 24h sur 24, en composant le (450) 492-3576, poste 1. Dans votre message, vous devez mentionner le **prénom et le nom de votre enfant, son numéro de groupe ainsi que la raison de son absence.**

Votre collaboration est précieuse et permet d'accélérer le travail et l'efficacité de la secrétaire. Par mesure de sécurité, si vous n'avez pas téléphoné pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant, la secrétaire devra vous téléphoner afin de connaître le motif d'absence de l'enfant.

Retards non motivés

Lorsqu'un élève arrive en retard et que vous n'avez pas téléphoné pour en aviser, il y a automatiquement un retard non motivé dans son dossier. Veuillez noter que l'élève doit être assis en classe à 8h10 pour le primaire, à 8h45 pour le préscolaire et à 8h25 pour le secteur TSA.

Toute problématique de retards persistants sera traitée de façon individuelle. Des conséquences pourraient être applicables.

Covid-19

Si votre enfant présente des symptômes de la Covid-19, nous vous conseillons fortement de garder votre enfant à la maison et de vérifier ses symptômes pendant 24h. Si toutefois les symptômes persistent après les 24h, vous devrez aller faire un test de dépistage pour la Covid-19 à votre enfant.

Veuillez noter qu'aucun test de dépistage sera effectué à l'école si votre enfant présentait des symptômes avant d'arriver à l'école.